

Organisme d'accréditation des produits de construction et types de construction

Bautechnisches Prüfamt

Une institution créée par les autorités fédérales et les autorités des Landers



Évaluation technique européenne – ETA-13/0510 du 14 mai 2019

Traduction en langue française de la traduction anglaise préparée par DIBt – version originale en langue allemande

Informations générales

Organisme d'évaluation technique délivrant l'Évaluation technique européenne

Deutsches Institut für Bautechnik (Institut allemand pour la technologie du bâtiment)

Nom commercial du produit de construction

OUATECO PREMIUM, JUST BE GREEN, ISOL+, OUATECO, OUATECO NATURE

Famille de produits à laquelle le produit de construction appartient

Matériau isolant technique constitué de fibres de cellulose en vrac, non liées

Fabricant

Ouatéco
Rue du Pays d'Orthe - Zone Atlantisud
40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
FRANCE

Usine de fabrication

Ouatéco
Rue du Pays d'Orthe - Zone Atlantisud
40230 SAINT GEOURS DE MAREMNE
France

La présente Évaluation technique européenne contient

7 pages dont 1 annexe forment l'ensemble intégral du présent agrément

La présente Évaluation technique européenne est délivrée conformément au Règlement (européen) n°305/2011, sur la base de

EAD 040138-00-1201

Cette version remplace

ETA-13/0510 émis le 15 août 2018

**Evaluation technique européenne
ETA-13/0510**

Page 2 sur 7 | 14 mai 2019

Traduction en langue française de la traduction anglaise préparée par DIBt

L'Évaluation technique européenne est délivrée par l'Organisme d'évaluation technique dans sa langue officielle. Les traductions de la présente Évaluation technique européenne dans d'autres langues doivent correspondre pleinement au document initialement publié et être identifiées comme telles.

La communication de la présente Évaluation technique européenne, y compris la transmission par voie électronique, doit être intégrale. Une reproduction partielle ne peut être effectuée qu'avec le consentement écrit de l'Organisme d'évaluation technique émetteur. Toute reproduction partielle doit être identifiée comme telle.

La présente Évaluation technique européenne pourra être annulée par l'Organisme d'évaluation technique émetteur, notamment après notification de la Commission conformément aux dispositions de l'article 25, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 305/2011.

Informations spécifiques**1 Description technique du produit**

La présente Évaluation technique européenne s'applique au matériau isolant thermique constitué de fibres de cellulose en vrac, non liées, portant les désignations : « OUATECO PREMIUM », « JUST BE GREEN », « ISOL+ », « OUATECO », « OUATECO NATURE ».

Les fibres de cellulose sont obtenues par broyage mécanique de déchets de papier. Durant le processus de fabrication, le produit fait l'objet d'un traitement ignifuge.

La présente Évaluation technique européenne est délivrée conformément aux informations et données convenues, déposées auprès du *Deutsches Institut für Bautechnik*, qui identifient le produit évalué. La présente Évaluation technique européenne ne s'applique qu'aux produits correspondant à ces informations et données convenues.

2 Spécification des usages prévus selon le document d'évaluation européen applicable

Le matériau isolant sert à produire des couches d'isolation libres de charges de compression par traitement mécanique au lieu d'utilisation.

L'isolant thermique convient aux usages prévus suivants :

- Isolation par remplissage de cavités fermées dans des murs extérieurs et des cloisons intérieures à ossature en bois et autres constructions comparables
- Isolation par remplissage des cavités fermées entre poutres en bois et chevrons et des cavités de constructions correspondantes
- Isolation exposée sur des surfaces horizontales ou faiblement inclinées ($\leq 10^\circ$), par exemple, isolation de combles accessibles, mais non praticables
- Isolation par remplissage de cavités entre solives de plancher et autres sous-constructions comparables

Les performances mentionnées à la section 3 ne peuvent être prises en considération que si le produit isolant thermique est posé conformément aux instructions de pose du fabricant, utilisé conformément aux indications et conditions stipulées en annexe A et s'il est à l'abri des précipitations, des intempéries et de l'humidité à l'état assemblé ainsi que durant le transport, l'entreposage et la mise en œuvre.

La valeur de calcul de la conductivité thermique doit être déterminée conformément aux dispositions nationales pertinentes.

Les méthodes de vérification et d'évaluation retenues pour la présente Évaluation technique européenne laissent supposer une durée de vie d'au moins 50 ans pour les produits isolants thermiques. Les indications relatives à la durée d'utilisation ne peuvent pas être interprétées comme une garantie donnée par le fabricant, mais ne sont communiquées qu'à titre d'information pour le choix de produits appropriés à la durée d'utilisation économiquement raisonnable attendue des ouvrages.

3 Performances du produit et références aux méthodes utilisées pour son évaluation

En ce qui concerne l'échantillonnage, le conditionnement et les essais, les dispositions du Document d'Évaluation Européen n° 040138-00-1201 « Produits d'isolation thermique et/ou acoustique en vrac formés in situ fabriqués en fibres végétales » s'appliquent.

3.1 Résistance mécanique et stabilité (BWR 1)

Pas applicable

3.2 Sécurité en cas d'incendie (BWR 2)

Caractéristiques essentielles	Performances
Réaction au feu Essai conforme à la norme EN ISO 11925-2:2010	Classe E selon EN 13501-1:2007+A1:2009

3.3 Hygiène, santé et protection de l'environnement (BWR 3)

Caractéristiques essentielles	Performances
Résistance à la propagation des moisissures conformément au Document d'Evaluation Européen « Produits d'isolation thermique et/ou acoustique en vrac formés in situ fabriqués en fibres végétales », Annexe B	Niveau d'évaluation conforme à la norme EN ISO 846:1997

3.4 Sécurité et accessibilité durant l'évaluation (BWR 4)

Pas applicable

3.5 Insonorisation (BWR 5)

Pas applicable

3.6 Économie d'énergie et isolation thermique (BWR 6)

Caractéristiques essentielles	Performances
Conductivité thermique à la température moyenne de référence de 10 °C. Essai conforme à la norme EN 12667:2001	Valeur déclarée pour une teneur en humidité du matériau isolant à 23 °C et 50 % d'humidité relative : Densité de 28 kg/m ³ à 35 kg/m ³ $\lambda_{D(23,50)} = 0,039 \text{ W}/(\text{m} \cdot \text{K})$ Densité $\geq 35 \text{ kg}/\text{m}^3$ $\lambda_{D(23,50)} = 0,040 \text{ W}/(\text{m} \cdot \text{K})$
Conversion de l'humidité selon la norme EN ISO 10456:2007+AC:2009 taux d'humidité par rapport à la masse à 23 °C / 50 % d'humidité relative : taux d'humidité par rapport à la masse à 23 °C / 80 % d'humidité relative : coefficient de conversion d'humidité massique (sec à 23 °C / 50 % d'humidité relative) : coefficient de conversion d'humidité massique (à 23 °C / 50 % d'humidité relative par rapport à 23 °C / 80 % d'humidité relative) : facteur de conversion d'humidité (sec à 23 °C / 50 % d'humidité relative) : facteur de conversion d'humidité (à 23 °C / 50 % d'humidité relative par rapport à 23 °C / 80 % d'humidité relative) :	$U_{23,50} = 0,05 \text{ kg}/\text{kg}$ $U_{23,80} = 0,09 \text{ kg}/\text{kg}$ $F_{u1} = 0,10$ $F_{u2} = 0,18$ $F_{m1} = 1,01$ $F_{m2} = 1,01$

* La valeur déclarée correspond au minimum à 90 % de la production avec un niveau de confiance de 90 % et s'applique à la plage de masses volumiques apparentes conformément à l'Annexe A. Pour l'écart admissible d'une valeur individuelle de conductibilité thermique par rapport à la valeur déclarée indiquée, la méthode décrite dans la norme EN 13172:2012, annexe F, s'applique.

Caractéristiques essentielles	Performances
Coefficient de résistance à la diffusion de vapeur d'eau, essai conforme à la norme EN 12086:2013, condition ambiante C	$p = 1 \text{ bis } 2^{**}$
Capacité de développement de la corrosion	Aucune évaluation des performances
Tassement Tassement sous l'action d'une excitation de choc Tassement sous l'action de vibrations dans la cavité d'un mur Tassement dans des conditions ambiantes définies	$\leq 12\%$ à une masse volumique apparente minimale de 28 kg/m^3 et une épaisseur maximale de 330 mm SC 0 selon EN 15101-1:2013 ($\leq 1\%$) à une densité minimale de 55 kg/m^3 et une épaisseur maximale de 240 mm $\leq 15\%$ à $(40 \pm 2) \text{ }^\circ\text{C}$ / $(90 \pm 5) \text{ h.r.}$ à une masse volumique apparente minimale de 28 kg/m^3
Teneur en humidité critique	Aucune évaluation des performances
Résistance au passage de l'air*** Essai conforme à la norme EN 29053:1993, méthode A	$\geq 3,5 \text{ kPa.s/m}^2$
Propriétés hygroscopiques de sorption	Aucune évaluation des performances

** La valeur la plus défavorable pour les travaux de construction sera appliquée dans chaque cas.

*** Valeur également pertinente concernant BWR 5

3.7 Exploitation durable de ressources naturelles (BWR 7)

Ce produit n'a pas fait l'objet d'une évaluation des performances pour l'utilisation durable des ressources naturelles.

4 Évaluation et vérification de la constance des performances (EVCP) appliquées, avec référence à leurs bases juridiques

Conformément au document d'évaluation européen n° 040138-00-1201, l'acte juridique européen applicable est : 1999/91/CE.

Le système à appliquer est le suivant : 3.

5 Données techniques nécessaires à la mise en place d'un système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP), prévu par le DEE applicable

Les données techniques nécessaires à la mise en place d'un système d'évaluation et de vérification de la constance des performances (EVCP) sont déterminées dans le Plan de contrôle, déposé auprès du *Deutsches Institut für Bautechnik*.

Délivré à Berlin le 14 mai 2019 par le *Deutsches Institut für Bautechnik*.

Prof. Gunter Hoppe
Chef de service

beglaubigt
Meyer

Page 6 de l'Evaluation technique européenne
ETA-13/0510 du 14 mai 2019

OUATECO PREMIUM, JUST BE GREEN, ISOL+,
OUATECO, OUATECO NATURE

ANNEXE A

Les performances des produits isolants thermiques mentionnées dans la Section 3 ne sont valides que si les valeurs suivantes sont prises en considération concernant la mise en œuvre et l'utilisation :

- Masses volumiques apparentes à l'état assemblé :

Zone d'application	Masse volumique apparente [kg/m ³]
Isolation par remplissage de cavités murales	55 – 65
Isolation par remplissage de cavités dans les toitures inclinées, isolation par remplissage de cavité dans les planchers en cas d'insufflation ultérieures dans des cavités fermées	55 – 65
Isolation par remplissage de cavités dans des planchers, isolant posé librement sur des surfaces horizontales ou faiblement inclinées (< 10 °)	28 – 65

La masse volumique apparente est déterminée en divisant la masse du matériau mis en œuvre par le volume total.

- La couche d'isolant thermique doit présenter une épaisseur constante à la pose, tenant compte de l'épaisseur nominale. À cette fin, l'entreprise chargée de la mise en œuvre doit établir des repères de hauteur appropriés à des distances suffisantes avant la mise en œuvre. L'entreprise chargée de la mise en œuvre doit vérifier l'épaisseur et la masse volumique apparente à la pose.
- Lors du calcul de la résistance thermiques des éléments de construction, l'épaisseur nominale de la couche d'isolant thermique est appliquée comme suit :

Mise en œuvre du matériau isolant	Épaisseur nominale
Isolation par remplissage de cavités murales	Portée libre de la cavité remplie
Isolation par remplissage de cavités dans les toitures inclinées, isolation par remplissage de cavité dans les planchers en cas d'insufflation ultérieures dans des cavités fermées	Portée libre de la cavité remplie
Isolation par remplissage de cavités dans des planchers, isolant posé librement sur des surfaces horizontales ou faiblement inclinées (< 10 °)	Épaisseur du matériau isolant à la pose moins 15 %

- Les exigences concernant les ouvertures de ventilation et la partie ventilation au-dessus de la couche d'isolant thermique sont pris en compte.
- En cas de mise en œuvre sur des surfaces inclinées ou en voûte, des mesures doivent être prises pour empêcher le glissement du produit isolant thermique.
- En cas d'isolation thermique par remplissage de cavités fermées, des mesures appropriées (par exemple, perçage de contrôle) doivent être prises afin de s'assurer que la cavité est remplie complètement du produit isolant thermique.

**Page 7 de l'Evaluation technique européenne
ETA-13/0510 du 14 mai 2019**

- Seules les entreprises disposant d'une expérience suffisante dans la mise en œuvre des produits isolants thermiques et figurant sur la liste du fabricant sont habilitées à assurer leur pose. Le fabricant a formé le personnel de ces entreprises à cet effet.
- L'entreprise chargée de la mise en œuvre doit délivrer pour chaque chantier une attestation qui, conformément à l'Évaluation technique européenne, doit comporter les informations suivantes :
 - Matériau isolant thermique constitué de fibres de cellulose en vrac, non liées
 - Nom commercial
 - Entreprise chargée de la mise en œuvre
 - Projet de construction et élément de construction
 - Date de mise en œuvre
 - Procédure de mise en œuvre
 - Épaisseur à la pose